



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emplois d'avenir

Question au Gouvernement n° 2131

Texte de la question

EMPLOIS D'AVENIR

M. le président. La parole est à M. Pascal Demarthe, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Pascal Demarthe. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Monsieur le ministre, nous nous étions engagés à créer 150 000 emplois d'avenir et, vous l'avez annoncé lundi, l'engagement de campagne n° 34 a été tenu.

Les emplois d'avenir, c'est un moyen pour tous les jeunes en difficulté de trouver un travail alors qu'ils n'ont plus d'espoir. Ils s'adressent à ceux qui n'ont pas de diplôme, à ceux qui n'ont pas le bac, et cela fonctionne car ce ne sont pas des petits boulots que nous proposons, c'est un véritable parcours professionnel. Plus de la moitié des contrats sont des contrats longs, plus de neuf jeunes sur dix sont employés à plein temps, et les trois quarts des jeunes ont une promesse de formation.

On ne peut pas mesurer l'espoir et la bouffée d'air que cela représente non seulement pour le jeune, mais aussi pour sa famille et ses proches, car un emploi d'avenir, c'est la promesse faite à un jeune que, même s'il est en difficulté aujourd'hui, demain il va se former, apprendre un métier, travailler et toucher un salaire.

Depuis 2008, le chômage a frappé plus durement les jeunes. Nous avons donc fait des jeunes la priorité du quinquennat. Le nombre de chômeurs de moins de vingt-cinq ans baisse depuis 2012. Doublement de l'aide aux contrats de génération, « garantie jeunes », plan européen pour l'emploi des jeunes de 6 milliards d'euros, emplois d'avenir, tels sont tous les outils que la majorité a mis en place depuis son arrivée, voilà ce qui a changé depuis notre arrivée.

Nous devons continuer à mettre en place tous les dispositifs tremplins pour ceux qui en ont besoin. Vous avez choisi de revoir les objectifs d'emplois d'avenir à la hausse. Pouvez-vous nous expliquer, monsieur le ministre, de quelle manière vous comptez continuer à lutter contre le chômage des jeunes ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Plusieurs députés du groupe UMP . Et du chômage !

M. François Rebsamen, *ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.*

Vous avez raison, monsieur le député, le dispositif des emplois d'avenir est un bon dispositif, qui fonctionne bien.

L'objectif quantitatif qui avait été fixé par le Président de la République est tenu. Ce sont 150 000 jeunes qui sont aujourd'hui en emplois d'avenir. Mais, plus que l'objectif quantitatif, ce sont aussi des objectifs qualitatifs qui ont été tenus : 80 % de ces jeunes n'ont pas le baccalauréat, 40 % d'entre eux n'ont aucune qualification. On voit l'aide que cela peut leur apporter.

En outre, un peu plus de 20 % de ces jeunes sont issus des quartiers ciblés par la politique de la ville. Plus de la moitié des contrats sont des contrats de longue durée, CDI ou CDD pouvant aller jusqu'à trois ans. Plus de neuf jeunes sur dix sont recrutés à plein temps. Enfin, le taux de rupture précoce est très faible – moins de 10 %. C'est donc un dispositif qui marche.

Vous le voyez, monsieur le député, ce dispositif a rempli ses objectifs et il va continuer à le faire. Ce gouvernement a fait le pari de la jeunesse, parce que nous devons croire en elle. En 2015, 50 000 contrats supplémentaires seront affectés aux emplois d'avenir, et plus de 50 000 jeunes bénéficieront de la garantie jeunes.

Vous le voyez : le Gouvernement n'abandonne pas les jeunes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le chômage des jeunes recule. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Demarthe](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2131

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 octobre 2014](#)